

Cap Périaz à Seynod, le 16 septembre 2020

Installation du Comité du SYANE

Mercredi 16 septembre 2020, les 83 nouveaux délégués du SYANE se sont réunis à Annecy (Cap Périaz – Seynod) pour installer le Comité syndical et élire son Président et son Bureau (26 membres). Ce nouveau Comité est composé de 16% de femmes et 75% de nouveaux délégués.

Jean-Paul AMOUDRY a été réélu Président du SYANE. Le Comité a également procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre du Syndicat, chargée de la dévolution des marchés publics, pour les quelques 250 marchés passés annuellement par le SYANE.

Présentation du SYANE

Le SYANE, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Dévoué au territoire et à ses administrés, il a pour mission de leur fournir des infrastructures et des services adaptés pour tous les Haut-Savoyards à travers 7 compétences : électricité, gaz, éclairage public, aménagement numérique, énergies/énergies renouvelables, mobilité électrique, réseaux de chaleur. En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le SYANE accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

Qu'apporte le SYANE ?

Depuis 70 ans, le Syndicat construit et maintient la qualité des réseaux électriques et de gaz en Haute-Savoie. En soutenant la rénovation énergétique de bâtiments publics et en portant des projets de mobilité électrique, de production d'énergies renouvelables, ou encore de réseaux de chaleur, le SYANE œuvre en faveur de la transition énergétique. Par ailleurs, le Syndicat est engagé depuis 2013 dans la transition numérique avec d'une part le déploiement du réseau public très haut débit, et d'autre part une approche avisée des usages numériques de demain.

INFORMATIONS CLÉS

1950

Naissance du Syndicat

Près de

300 collectivités adhérentes

(communes, intercommunalités, Département)

Près de

100 membres du Comité

7 compétences

Une régie et une SEM pour les énergies renouvelables

Syan'Chaleur : une régie du Syndicat pour gérer la vente des énergies distribuées par les réseaux de chaleur

Syan'EnR : une société d'économie mixte dédiée à la construction et l'exploitation d'installations d'énergies renouvelables

CONTACTS PRESSE

SYANE

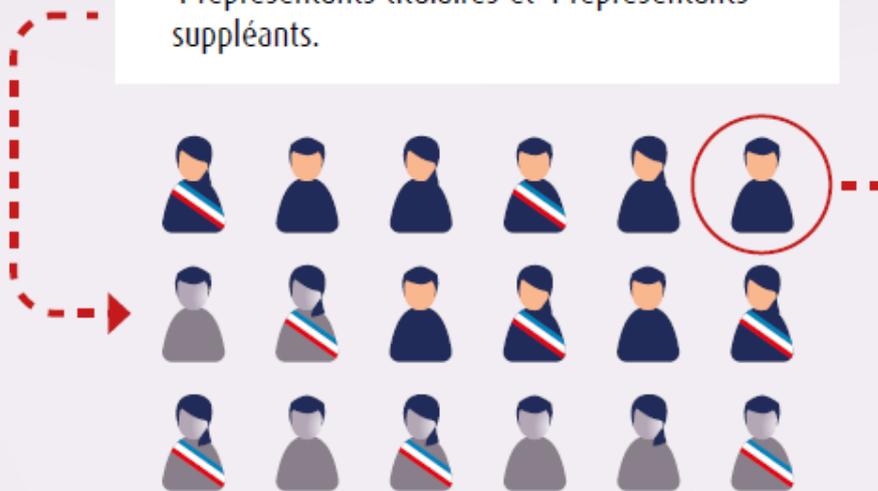
www.syane.fr

Stéphane BAILLY
Responsable Communication
04 50 11 16 19
communication@syane.fr

Renouvellement des instances en 2020 : mode d'emploi

Au lendemain du renouvellement général des conseils municipaux, les communes, les intercommunalités et le Conseil Départemental désigneront les représentants (au nombre de 300) constituant les collèges électoraux. Ils seront appelés à élire les délégués du SYANE du futur Comité syndical :

- 4 collèges des **communes sous concession Enedis** qui représentent quatre arrondissements (Annecy, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains). Ensemble, ils désigneront 73 délégués et 25 suppléants.
- 1 collège des **communes sous Régie ou SEM d'électricité** qui élira 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.
- 1 collège des **intercommunalités** qui représentent aujourd'hui les 2 adhérentes du SYANE (processus d'adhésion engagé depuis fin 2019) : il élira donc 2 délégués titulaires et 2 suppléants.
- 1 collège du **Conseil Départemental** avec 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.



Une nouvelle composition pour faciliter le fonctionnement du Syndicat

L'EXÉCUTIF

Composé du Président et de Vice-Présidents, l'Exécutif propose les orientations stratégiques et budgétaires lors du vote du Comité, après étude des propositions par les Commissions.

LE PRÉSIDENT

Il est à la tête des instances et des agents territoriaux. Il est élu par le Comité lors de sa première réunion.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents sont élus par le Bureau. Chaque Vice-Président reçoit une délégation du Président sur un domaine d'activité ou une compétence du SYANE.

LE BUREAU

Les membres sont élus par le Comité. Il a pour mission la prise de décisions relatives à la commande publique, les demandes de subventions et l'approbation des conventions.

LES COMMISSIONS

Des commissions obligatoires, prévues par les textes réglementaires, ont un pouvoir décisionnel (CAO, CCSPL).

Les commissions techniques définies par thématiques rendent un avis consultatif sur l'avancement de projets en amont des décisions prises par le Comité syndical.

LE COMITÉ

83 membres titulaires et 35 suppléants issus de 7 collèges.

Il représente l'instance délibérative du SYANE. L'ensemble du Comité syndical approuve les orientations stratégiques, vote le budget et les décisions à caractère financier et décide du lancement de projets.

